



Paris 2005

## Conférence générale

33e session  
Commissions II, III, IV et V

## General Conference

33rd session  
Commissions II, III, IV and V

## Conferencia General

33ª reunión  
Comisiones II, III, IV y V

## Генеральная конференция

33-я сессия  
Комиссии II, III, IV, V

## المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون  
للجان الأولى والثانية والثالثة والرابعة والخامسة

## 大会

第三十三届会议  
第 II、III、IV、V 委员会

# COM II, III, IV, V

33 C/COM.II, III, IV, V/DR.1\*  
(COM.II, III, IV, V)  
2 octobre 2005  
Original anglais

### Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

## PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par l'AUSTRALIE

### Préparation du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5)

La Conférence générale,

1. Remerciant le Directeur général des efforts qu'il déploie pour faire en sorte que l'UNESCO joue son rôle dans la lutte contre le fanatisme, l'extrémisme et le terrorisme, dans tous les domaines couverts par son mandat et conformément à l'appel à l'action dans ce domaine lancé par le Secrétaire général de l'ONU,
2. Rappelant les résolutions 31 C/39, 32 C/30 et 32 C/47 de la Conférence générale,
3. Rappelant la décision figurant dans le document 172 EX/53 du Conseil exécutif par laquelle celui-ci, désireux de renforcer la contribution de l'UNESCO à l'action internationale contre le terrorisme grâce à l'éducation, aux sciences, à la culture et à la communication et l'information :
  - s'est dit conscient du lien qui existe entre les activités à l'appui du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples et les initiatives visant à décourager et dissuader l'extrémisme et le fanatisme ;
  - a souligné qu'il importe de mener des actions concrètes et suivies dans les différents domaines de compétence de l'UNESCO en vue de favoriser un dialogue entre les peuples et de faire échec à l'extrémisme et au fanatisme ;
  - a prié le Directeur général d'inclure des activités concrètes visant cet objectif dans les plans de travail pour le Programme et budget de l'exercice biennal 2006-2007, une fois celui-ci approuvé par la Conférence générale, et de lui faire rapport à ce sujet à sa 174<sup>e</sup> session.

\*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 30 septembre 2005.

4. Consciente de tout l'éventail des précieuses initiatives et réunions organisées dans le cadre du « Dialogue entre les civilisations », se fondant sur les résultats de la Conférence internationale « sur l'éducation à des valeurs partagées pour la compréhension interculturelle et interreligieuse » organisée à l'initiative des commissions nationales pour l'UNESCO de la région Asie et Pacifique, à Adélaïde, du 28 novembre au 3 décembre 2004, et sur l'« appel à l'action » convenu à cette Conférence sur la base des idéaux du rapport Delors « Apprendre à vivre ensemble » et du dialogue entre les civilisations, et dans le cadre du mandat de l'UNESCO ;
5. Prie le Directeur général d'établir pour le projet de 34 C/5 un programme intersectoriel associant tous les secteurs en vue de poursuivre et renforcer les initiatives d'élaboration de cadres et de matériels pédagogiques pour l'éducation aux valeurs partagées pour la compréhension interculturelle et interreligieuse.